

MAIRIE DE MONTEREAU-FAULT-YONNE (77)

ENQUÊTE PUBLIQUE

du mardi 24 septembre 2024 à 14h00 au jeudi 10 octobre 2024 à 17h30,

OBJET : DÉCLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL D'EMPRISES FONCIÈRES DANS LE CADRE DU RÉAMÉNAGEMENT DU SQUARE BEAUMARCHAIS

Commissaire-Enquêteur : Jean-Pierre SPILBAUER

RAPPORT D'ENQUÊTE PUBLIQUE

1. PRÉSENTATION DU PROJET

1.1. OBJET DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE

La commune de MONTEREAU-FAULT-YONNE a décidé de déclasser des terrains publics communaux situés en périphérie du square Beaumarchais. Cette opération trouve sa place dans le projet global de réhabilitation de ce quartier de la ville haute, projet engagé depuis 2002.

1.2. ENVIRONNEMENT JURIDIQUE DU PROJET ET DE L'ENQUÊTE

Conformément au Code général des Collectivités Territoriales, au code de la voirie routière, et au code des relations entre le public et l'administration, le Conseil municipal, réuni sous la présidence de son Maire, James CHÉRON, a adopté le 17 juin 2024 une délibération permettant d'engager la procédure.

Dans cette même délibération du Conseil municipal, Monsieur le Maire a été autorisé à engager une enquête publique. Conformément aux règles de la loi, et en raison du caractère communal du déclassement de voirie, sans atteinte environnementale, le Maire a désigné un commissaire-enquêteur, inscrit sur la liste d'aptitude des commissaire-enquêteurs.

1.3. PROCÉDURE MISE EN PLACE

Cette enquête publique ne requiert pas l'avis de Personnes Publiques Associées, ni celui de l'Autorité Environnementale. Aussi, la procédure de mise en place de l'enquête publique est simple et rapide.

1.4. LE DOSSIER CONSTITUTIF DU PROJET

Le dossier mis à disposition des habitants comprend :

- le registre d'enquête publique : en fait, deux registres ont été paraphés par le commissaire-enquêteur : l'un disponible en mairie, l'autre dans le quartier de la Ville Haute à la Maison des Projets.
- les insertions presse,
- l'avis d'enquête publique,
- l'arrêté municipal du 3 septembre 2024, portant ouverture de l'enquête, et désignation du commissaire-enquêteur.
- le dossier technique :
 - la décision du Conseil municipal,
 - une notice explicative,
 - le procès-verbal de mesurage et d'estimation,
 - l'état parcellaire,
 - le plan de situation,
 - le plan parcellaire,
 - le plan topographique et parcellaire.
 - le certificat d'affichage.

1.5. LE PROJET GLOBAL

1.5.1. RAPPEL DU PROJET GLOBAL

La ville de Montereau accompagnée de ses partenaires institutionnels a engagé depuis l'année 2002 un projet de restructuration urbaine du quartier d'habitat social de la Ville Haute qui a concerné successivement plusieurs sous-secteurs de ce quartier qui compte aux environs de 10 000 habitants aujourd'hui.

En partenariat avec l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (ANRU) et les bailleurs historiquement présents à l'échelle de la commune, avec l'aide de l'État, de la Région et toutes les Institutions concernées, la ville de Montereau-Fault-Yonne a entrepris la restructuration complète du quartier concerné.

Plusieurs immeubles ont été détruits, de nouveaux habitats ont été reconstruits, ainsi que des écoles.

La phase actuelle de ce très vaste et important projet concerne actuellement le secteur du square Beaumarchais.

Ainsi cette opération s'inscrit dans la continuité de ce qui a déjà été réalisé.

Une concertation préliminaire ne s'est donc pas avérée utile dans la mesure où l'information continue a pu être donnée aux habitants par les autorités locales tout au long de l'exécution de ce programme depuis plusieurs années.

1.5.2. CE QUI A ÉTÉ RÉALISÉ

Le projet global de réhabilitation du quartier de la ville haute, dit SURVILLE, vise à créer un ensemble de vie indépendant de qualité.

La jeunesse de la population qui y réside nécessite des structures scolaires importantes.

Un pôle commercial adapté doit être à disposition et à proximité des résidents.

Les logements, collectifs et individuels, doivent être réhabilités progressivement pour assurer aux personnes des conditions de vie correctes.

Les transports et toutes les infrastructures de service doivent être reconsidérés pour donner aux usagers les installations et services nécessaires à leur vie quotidienne.

Enfin, l'environnement et le cadre de vie sont amenés à évoluer.

C'est dans ce cadre très général que depuis plusieurs années des travaux très importants et ambitieux ont été entrepris.

La totalité des éléments concernant ce qui a été réalisé se retrouve aisément dans les documents du dossier constitutif.

1.5.3. L'ÉTAPE ACTUELLE

Dans la poursuite de ce vaste projet, il s'agit maintenant de créer une nouvelle polarité avec la place Beaumarchais.

Il est proposé de construire deux nouveaux îlots d'habitation situés à l'est, la résidence intergénérationnelle et 60 logements sociaux ; 17 maisons individuelles sont prévues au nord.

Le marché hebdomadaire trouvera sa place au sein de ces infrastructures nouvelles.

1.5.4. SUITE ET FIN PROJET GLOBAL

La finalisation du projet global de réhabilitation du projet de Surville se poursuivra étape par étape.

A ce jour, le réaménagement de la place Beaumarchais et de ses environs nécessite une enquête publique avant d'entreprendre sa réalisation.

Celle-ci nécessite toutefois de recueillir l'avis des habitants : c'est le sens de cette enquête.

2. L'ENQUÊTE PUBLIQUE.

2.1. MODALITÉS

L'arrêté du Maire n° A_2024/09_436 en date du 3 septembre 2024 définit les modalités de l'enquête publique et ordonne son ouverture.

Cet arrêté précise les modalités de déroulement de l'enquête, reprend la nomination du commissaire-enquêteur, et donne les dates et heures de permanences de celui-ci.

Le Maire de Montereau-Fault-Yonne est responsable juridiquement du projet.

Le siège de l'enquête publique est fixé à la mairie, mais une permanence se tiendra aussi en ville haute.

Monsieur Jean-Pierre SPILBAUER, ancien élu de la commune de Bry-sur-Marne à la retraite, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par le Maire de la ville de Montereau-Fault-Yonne.

Le commissaire enquêteur s'est tenu à la disposition du public pour recevoir ses observations écrites et orales, au rez-de-chaussée de l'Hôtel de Ville de la mairie de Montereau-Fault-Yonne le mardi 24 septembre 2024 de 14h00 à 17h30, et à la Maison des Projets, 3 rue André Thomas, le jeudi 10 octobre 2024 de 14h00 à 17h30 à Surville.

Quinze jours au moins avant le début de l'enquête publique, un avis d'ouverture d'enquête a été publié en caractères apparents dans deux journaux régionaux (Le Parisien 77 et la République du 77) ou locaux (« Montereau7sur7 » diffusés dans le département de Seine-et-Marne.

Cet avis a été rappelé dans les mêmes journaux, dans les huit premiers jours de début d'enquête.

Cet avis a été aussi publié, 15 jours avant le début de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci, par voie d'affichages sur les emplacements prévus à cet effet.

Enfin, cet avis a été également mis en ligne sur le portail internet de la ville - montereau77.fr

Pendant la durée de l'enquête, le public a pu consulter le dossier :

- à la mairie de Montereau,
- à la Maison des Projets.

Le public a été invité à formuler ses observations_(jusqu'au 10 octobre à 17 h30) :

- sur les registres d'enquête disponibles à l'accueil de l'Hôtel de ville et à la Maison des Projets.
- par courrier électronique à l'adresse suivante : contact.urbanisme@ville-montereau77.fr
- ou par correspondance, à l'adresse postale de la mairie, à l'attention de Monsieur Jean-Pierre SPILBAUER, commissaire enquêteur.

Les contributions reçues par correspondance et par voie électronique doivent être annexées au registre d'enquête et tenues à la disposition du public, dans les meilleurs délais, au siège de l'enquête.

À l'expiration du délai d'enquête, les registres ont été mis sans délai à disposition du commissaire enquêteur et clos par lui.

Dans le délai de 30 jours à compter de la date de clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur doit adresser à Monsieur le Maire de Montereau-Fault-Yonne le dossier d'enquête accompagné des registres et des pièces annexées, de son rapport et de ses conclusions motivées, en précisant si celles-ci sont favorables, défavorables ou favorables avec réserves.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenues à la disposition du public, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, en mairie de Montereau.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront, en outre, publiées sur le site internet de la Ville pendant une durée de un an.

2.2. DÉROULEMENT

2.2.1. Participation des habitants

- Registre ouvert en Mairie :
Aucun avis n'y a été formulé par les habitants.

- Registre ouvert à la Maison des Projets :
Le jour de la permanence du commissaire-enquêteur, un résident a demandé au commissaire-enquêteur d'écrire pour lui quelques commentaires.
Par ailleurs, toujours lors de cette même permanence, une discussion intéressante s'est engagée à propos des travaux et de l'enquête en cours.
Avec l'accord des 7-8 participants à cette discussion, le commissaire-enquêteur a écrit lui-même quelques notes récapitulatives.

- Aucun avis n'a été formulé par mail.

2.2.2. Notes du commissaire-enquêteur

L'enquête publique s'est déroulée dans de parfaites conditions, tant matérielles que relationnelles.

Les conditions d'accueil du public en Mairie et à la Maison des Projets de Montereau étaient totalement satisfaisantes.

Les habitants rencontrés à Surville et qui sont venus discuter avec le commissaire-enquêteur ont été très courtois ; ils se sont montrés intéressés par le projet.

En outre, les agents communaux travaillant à la Maison des Projets ont été très sympathiques, accueillants et actifs pour la vie de leur quartier.

2.3. OBSERVATIONS ET QUESTIONS DES HABITANTS

Lors de la permanence tenue à la Maison des Projets, un habitant du quartier s'est présenté pour signaler « de nombreuses malfaçons dans les nouvelles constructions. De même, dans les écoles il y a du préfabriqué au lieu de constructions solides. Ce même habitant a vu des fissures dans les murs des bâtiments avec la présence de fuites.

Enfin le bâtiment situé en face du lycée est fissuré de partout (les briques en particulier) ».

D'ailleurs, lors de cette même permanence, la discussion s'est engagée entre plusieurs résidents.

De cette discussion, il en est ressorti que tous sans exception espéraient que les réalisations seraient conformes aux photos et dessins affichés sur les murs de la Maison des Projets.

A noter que ces informations étaient présentes depuis plusieurs semaines sans que personne n'y ait apparemment attaché de l'importance.

Ces habitants souhaitent que les constructions soient de qualité.

Certains affirment qu'ils n'étaient pas au courant de ces projets autour de la place Beaumarchais.

D'autres affirment qu'ils manquent d'informations, comme pour la rue Racine par exemple.

Aucun n'a souhaité écrire sur le registre, mais tous ont accepté que j'écrive à leur place.

3. ANALYSE PAR LE COMMISSAIRE-ENQUÊTEUR

Au terme de cette enquête publique, le Commissaire-Enquêteur constate :

- que tous les éléments nécessaires à la compréhension du dossier lui ont été donnés,
- que la procédure suivie concernant ce projet a été entièrement respectée, et ne fait appel à aucune remarque,
- que l'information du public a été faite conformément aux règlements en vigueur,
- que l'enquête publique s'est déroulée dans d'excellentes conditions,
- que tous les habitants ont eu la possibilité d'exprimer leurs avis et de formuler leurs observations.

En conséquence, la procédure a été complète ; elle a été consignée dans ce rapport.

Le Commissaire-enquêteur transmet donc ce Rapport à Monsieur le Maire de Montereau-Fault-Yonne.

Suite à ce Rapport concernant l'enquête publique relative au déclassement du domaine public communal d'emprises foncières dans le cadre du réaménagement du square Beaumarchais, Jean-Pierre SPILBAUER, Commissaire-enquêteur, a écrit, dans un document daté du 21 octobre 2024, ses conclusions et son avis motivé.

NB : Ce Rapport est transmis à Monsieur le Maire de Montereau-Fault-Yonne par « voie dématérialisée » - et sur « support papier ».

Toutes les annexes (dossier constitutif et pièces jointes) sont consultables en mairie.

Rapport rédigé le 21 octobre 2024,

Le commissaire-enquêteur, Jean-Pierre SPILBAUER,



ANNEXES

DOSSIER CONSTITUTIF :

- Délibération du Conseil municipal du 17.06.2024,
- Arrêté du Maire du 03.09.2024,
- Notice explicative du 13.07.2024,
- Procès-verbal de mesurage et d'estimation du 13.07.2024,
- État parcellaire du 13.07.2024,
- Plan de situation du 13.07.2024,
- Plan parcellaire,
- Plan topographique et parcellaire.

PIECES JOINTES :

- Désignation du commissaire-enquêteur,
- Journal « La République du 77 » du 09.09.2024,
- Journal « Le Parisien » du 09.09.2024,
- Journal « La République du 77 » du 30.09.2024,
- Journal « Le Parisien » du 30.09.2024,
- Journal « Montereau 7 sur 7 » du 18 au 25.09.2024,
- Journal « Montereau 7 sur 7 » du 25.09 au 02.10.2024,
- Journal « Montereau 7 sur 7 » du 02 au 09.10.2024,
- Avis d'enquête publique,
- Certificat d'affichage,
- Place Beaumarchais projet global 1,
- Place Beaumarchais projet global 2,
- Place Beaumarchais projet global 3.
- Plan directeur.

MAIRIE DE MONTEREAU-FAULT-YONNE (77)

ENQUÊTE PUBLIQUE

du mardi 24 septembre 2024 à 14h00 au jeudi 10 octobre 2024 à
17h30,

OBJET : DÉCLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL D'EMPRISES FONCIÈRES DANS LE CADRE DU RÉAMÉNAGEMENT DU SQUARE BEAUMARCHAIS

Commissaire-Enquêteur : Jean-Pierre SPILBAUER

CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE-ENQUÊTEUR ET AVIS MOTIVÉ

1. PRÉSENTATION DU PROJET

1.1. OBJET DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE

La commune de MONTEREAU-FAULT-YONNE a décidé de déclasser des terrains publics communaux situés en périphérie du square Beaumarchais. Cette opération trouve sa place dans le projet global de réhabilitation de ce quartier de la ville haute, projet engagé depuis 2002.

1.2. ENVIRONNEMENT JURIDIQUE DU PROJET ET DE L'ENQUÊTE.

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de son Maire, James CHÉRON, a adopté le 17 juin 2024 une délibération permettant d'engager une enquête publique.

Le Maire a désigné un commissaire-enquêteur.

1.3. PROCÉDURES MISES EN PLACE.

La procédure est simple et rapide car elle ne requiert pas d'avis extérieurs à la Mairie.

1.4. LE DOSSIER CONSTITUTIF DU PROJET.

Le dossier mis à disposition des habitants comprend :

- le registre d'enquête publique : en fait, deux registres ont été paraphés par le commissaire-enquêteur : l'un disponible en mairie, l'autre dans le quartier de la Ville Haute à la Maison des Projets.
- les insertions presse,

- l'avis d'enquête publique,
- l'arrêté municipal du 3 septembre 2024, portant ouverture de l'enquête, et désignation du commissaire-enquêteur.
- le dossier technique :
 - la décision du Conseil municipal,
 - une notice explicative,
 - le procès-verbal de mesurage et d'estimation,
 - l'état parcellaire,
 - le plan de situation,
 - le plan parcellaire,
- le plan topographique et parcellaire.
- le certificat d'affichage.

1.5. LE PROJET BEAUMARCHAIS INSCRIT DANS UNE RÉNOVATION GLOBAL DU QUARTIER DE SURVILLE.

La ville de Montereau accompagnée de ses partenaires institutionnels a engagé depuis l'année 2002 un projet de restructuration urbaine du quartier d'habitat social de la Ville Haute qui a concerné successivement plusieurs sous-secteurs de ce quartier qui compte aux environs de 10 000 habitants aujourd'hui.

Ainsi la rénovation de la place Beaumarchais s'inscrit dans la continuité de ce qui a déjà été réalisé.

Une concertation préliminaire ne s'est donc pas avérée utile dans la mesure où l'information continue a pu être donnée aux habitants par les autorités locales tout au long de l'exécution de ce programme depuis plusieurs années.

Dans la poursuite de ce vaste projet, il s'agit maintenant de créer une nouvelle polarité avec la place Beaumarchais.

Il est proposé de construire deux nouveaux îlots d'habitation situés à l'est, la résidence intergénérationnelle et 60 logements sociaux; 17 maisons individuelles sont prévues au nord.

Le marché hebdomadaire trouvera sa place au sein de ces infrastructures nouvelles.

2. L' ENQUÊTE PUBLIQUE.

2.1. MODALITÉS

L'arrêté du Maire n° A_2024/09_436 en date du 3 septembre 2024 définit les modalités de l'enquête publique et ordonne son ouverture.

Le Maire de Montereau-Fault-Yonne est responsable juridiquement du projet.

Le siège de l'enquête publique a été fixé à la mairie, mais une permanence s'est tenue aussi en ville haute.

Monsieur Jean-Pierre SPILBAUER, ancien élu de la commune de Bry-sur-Marne à la retraite, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par le Maire de la ville de Montereau-Fault-Yonne.

Le commissaire enquêteur s'est tenu à la disposition du public pour recevoir ses observations écrites et orales, au rez-de-chaussée de l'Hôtel de Ville de la mairie de Montereau-Fault-Yonne le mardi 24 septembre 2024 de 14h00 à 17h30, et à la Maison des Projets, 3 rue André Thomas, le jeudi 10 octobre 2024 de 14h00 à 17h30 à Surville.

Pendant la durée de l'enquête, le public a pu consulter le dossier :

- à la mairie de Montereau,
- à la Maison des Projets.

Le public pouvait formuler ses observations_(jusqu'au 10 octobre à 17 h30) :

- sur les registres d'enquête disponibles à l'accueil de l'Hôtel de ville et à la Maison des Projets.
- par courrier électronique à l'adresse suivante : contact.urbanisme@ville-montereau77.fr
- ou par correspondance, à l'adresse postale de la mairie, à l'attention de Monsieur Jean-Pierre SPILBAUER, commissaire enquêteur.

Il a été précisé que le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenues à la disposition du public, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, en mairie de Montereau.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront, en outre, publiées sur le site internet de la Ville pendant une durée de un an.

2.2. DÉROULEMENT

2.2.1. Participation des habitants

- Registre ouvert en Mairie : Aucun avis n'y a été formulé par les habitants.
- Registre ouvert à la Maison des Projets :
Le jour de la permanence du commissaire-enquêteur, un résident a demandé au commissaire-enquêteur d'écrire pour lui quelques commentaires.
Par ailleurs, toujours lors de cette même permanence, une discussion intéressante s'est engagée à propos des travaux et de l'enquête en cours.
Avec l'accord des 7-8 participants à cette discussion, le commissaire-enquêteur a écrit lui-même quelques notes récapitulatives.

- Aucun avis n'a été formulé par mail.

2.2.2. Notes du commissaire-enquêteur

L'enquête publique s'est déroulée dans de parfaites conditions, tant matérielles que relationnelles.

Les conditions d'accueil du public en Mairie et à la Maison des Projets de Montereau étaient totalement satisfaisantes.

Les habitants rencontrés à Surville et qui sont venus discuter avec le commissaire-enquêteur ont été très courtois; ils se sont montrés intéressés par le projet. En outre, les agents communaux travaillant à la Maison des Projets ont été très sympathiques, accueillants et actifs pour la vie de leur quartier.

2.3. OBSERVATIONS ET QUESTIONS DES HABITANTS

Lors de la permanence tenue à la Maison des Projets, un habitant du quartier s'est présenté pour signaler de nombreuses malfaçons dans les nouvelles constructions. De même, dans les écoles il y a du préfabriqué au lieu de constructions solides. Ce même habitant a vu des fissures dans les murs des bâtiments avec la présence de fuites.

Enfin, selon lui, le bâtiment situé en face du lycée est fissuré de partout (les briques en particulier).

Ces constatations rapportées par un résident doivent être prises en considération même si elles ne sont pas en rapport direct avec le projet en cours.

En effet, ce jeune homme s'est exprimé uniquement parce que j'étais présent à la Maison des Projets. Les agents municipaux présents le connaissaient, lui ont expliqué la raison de ma présence, et l'ont incité à donner son avis.

Ceci reflète bien la problématique rencontrée dans cette enquête publique.

Lors de cette même permanence, la discussion s'est engagée entre plusieurs résidents. Une nouvelle fois, les agents présents connaissaient toutes ces personnes. Ceci très important car le dialogue ne peut s'engager que comme cela. Ensuite, il faut expliquer, donner des informations, inviter les gens à s'exprimer.

De cette discussion, il en est ressorti que tous sans exception espéraient que les réalisations seraient conformes aux photos et dessins affichés sur les murs de la Maison des Projets.

A noter que ces informations étaient présentes depuis plusieurs semaines sans que personne n'y ait apparemment attaché de l'importance.

Ces habitants souhaitent que les constructions soient de qualité.

Certains affirment qu'ils n'étaient pas au courant de ces projets autour de la place Beaumarchais.

D'autres affirment qu'ils manquent d'informations, comme pour la rue Racine par exemple.

3. ANALYSE PAR LE COMMISSAIRE-ENQUÊTEUR

Au terme de cette enquête publique, le Commissaire-Enquêteur constate :

- que tous les éléments nécessaires à la compréhension du dossier lui ont été donnés,

- que la procédure suivie concernant ce projet a été entièrement respectée, et ne fait appel à aucune remarque,
- que l'information du public a été faite conformément aux règlements en vigueur,
- que l'enquête publique s'est déroulée dans d'excellentes conditions,
- que tous les habitants ont eu la possibilité d'exprimer leurs avis et de formuler leurs observations.

En conséquence, la procédure a été complète.

4. CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE-ENQUÊTEUR

La difficulté de cette enquête publique est le manque de participation des habitants.

Certes, la rénovation du square Beaumarchais et de ses environs s'inscrit dans un projet de longue haleine.

Par ailleurs, monsieur le Maire a déjà expliqué à maintes reprises par divers moyens de communication (journaux, réunions, site internet) les travaux en cours et à venir.

La population voit au quotidien les améliorations apportées progressivement dans leur quartier.

Pour autant, l'information est toujours difficile à faire passer auprès de tous les résidents.

Le travail des médiateurs municipaux intervenant dans le quartier me semble déterminant pour entretenir le dialogue avec les habitants.

Au terme de cette enquête publique, je note que tous les éléments ont été réalisés conformément à toutes les règles en vigueur.

La population a disposé de toutes les informations nécessaires et aurait pu participer pleinement à l'enquête.

Je n'ai pas de commentaires négatifs à formuler, l'ensemble du projet me semblant très positif ; en ce qui concerne le square Beaumarchais, le déclassement d'emprises foncières s'inscrit très normalement dans l'objectif global.

5. AVIS DU COMMISSAIRE-ENQUÊTEUR

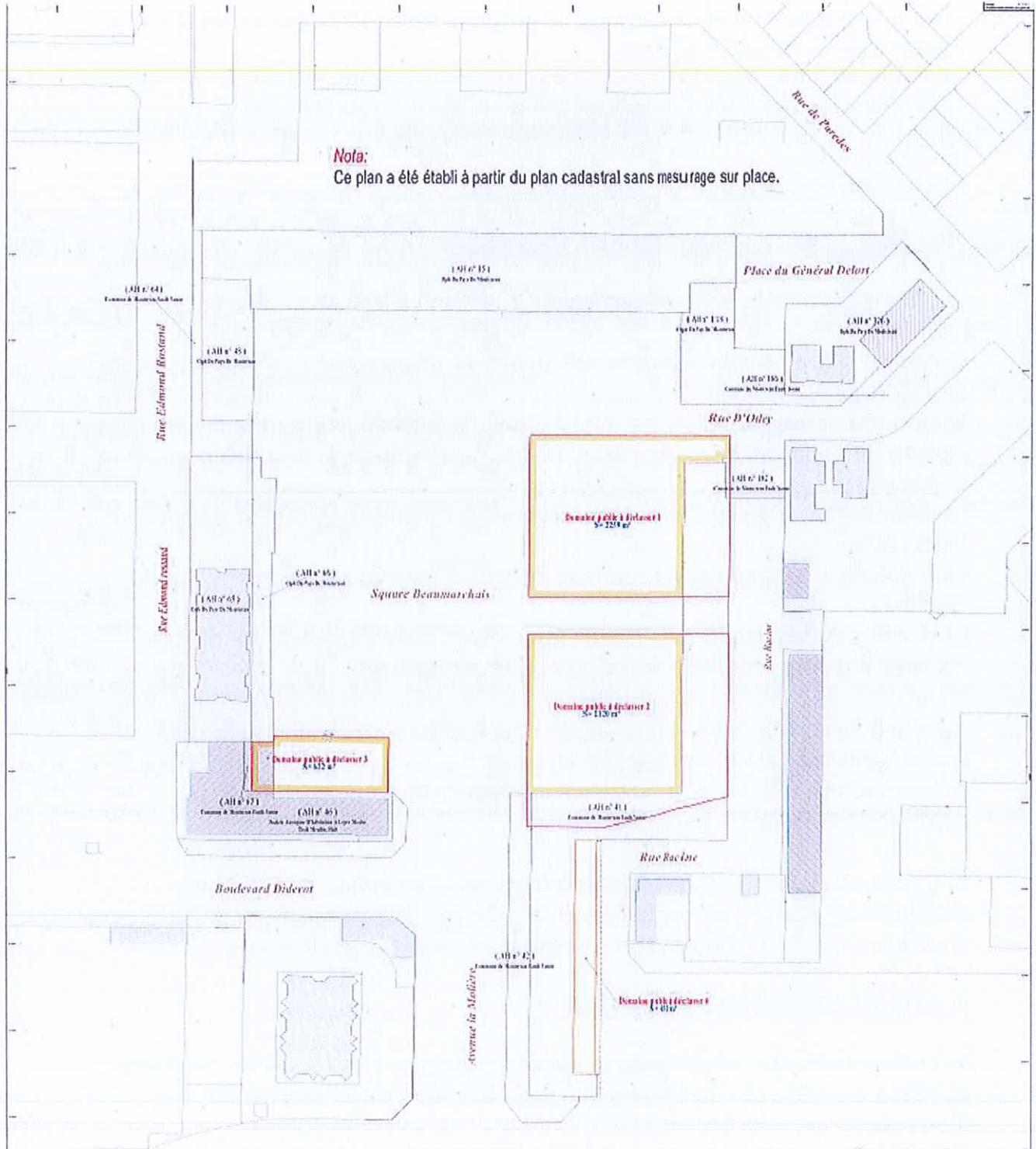
En conséquence des conclusions énoncées ci-dessus, et à l'issue de l'enquête publique concernant « le déclassement du domaine public communal d'emprises foncières dans le cadre du réaménagement du square Beaumarchais », je donne un avis favorable sans réserve, ni recommandation.

Conclusions et avis rédigés le 21 octobre 2024,
par le commissaire-enquêteur Jean-Pierre SPILBAUER,



Nota:

Ce plan a été établi à partir du plan cadastral sans mesurage sur place.



Liste Lots	
Noms	Superficie approximative
Demande public à déclarer 1	S= 2279 m ²
Demande public à déclarer 2	S= 2120 m ²
Demande public à déclarer 3	S= 622 m ²
Demande public à déclarer 4	S= 411 m ²

Equipeur de la Société Mixte
COTERAN de Abbeville - Taky - Yver
Pierre Knapik
Président Cotereur de la Société Mixte Cotereur
**DÉCLASSEMENT DU DOMAINE
PUBLIC COMMUNAL**
ANN. 129